

RADIOPROTECTION DES PATIENTS

Formation des Manipulateurs en ElectroRadiologie Médicale
Radiologie conventionnelle et scannographie



Typologie action de formation

Professionnels concernés et pré requis

MERM, en radiologie conventionnelle et scannographie, en exercice

Durée 14 heures
8h30 à 17h

Modalités de renseignements et d'inscription

Renseignements et Inscriptions auprès du Centre de formation continue au plus tard 2 jours avant le début de la session et dans la limite des places disponible. Session sur votre établissement et adaptée à vos besoins sur demande, dans ce cas prévoir un délai d'un mois.

Nombre de personnes admises
10 stagiaires

Modalités de la formation

formation collective, Présentiel, accès à une salle de radiologie pendant la formation

Tarif 650 euros
par apprenant

Objectifs de la formation

Cette formation qui s'adresse aux professionnels MERM est obligatoire tous les 10 ans. Elle maintient et développe une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des personnes exposées à des fins de diagnostic. Les professionnels vont s'approprier le sens des principes de justification et d'optimisation de la radioprotection des personnes exposées à des fins médicales et en maîtriser l'application.

Lieu CH de Versailles 177 rue
de Versailles 78157 Le Chesnay
Rocquencourt

Points forts de la formation

Physicien médical en exercice professionnel en milieu hospitalier, en immersion permanente avec les dernières actualités en radioprotection

Compétences à l'issue de la formation

Identifier les risques associés aux rayonnements ionisants
Mettre en œuvre le principe de justification
Identifier les exigences réglementaires en matière d'optimisation des exposés
Analyser sa pratique professionnelle (sous forme d'ateliers)

Programme

dans le domaine des risques

Identifier les situations à risques et détecter les dysfonctionnements
Identifier les exigences réglementaires
Repérer son périmètre d'intervention
Appliquer les procédures de gestion de risques de son établissement
Informé et impliquer la personne exposée

dans le domaine du principe de justification

Identifier les exigences réglementaires
Mettre en œuvre dans sa pratique quotidienne

dans le domaine de la réglementation

Identifier les ressources matérielles et humaines
Identifier les exigences réglementaires
Mettre en œuvre dans sa pratique quotidienne
dans le domaine de l'analyse de sa pratique
Identifier les méthodes et outils d'évaluation des pratiques professionnelles
Appliquer une EPP (cas concret)
Appliquer et trouver des actions d'amélioration de ses pratiques (TP en salle)

Modalités d'évaluation de la formation

Evaluation des connaissances et recueil des attentes des participants lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation

Evaluation des acquis tout au long de la formation (études de cas, mise en situation professionnelle, débriefing)

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : à l'issue de la formation, par un questionnaire individuel "à chaud" portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis

Délivrance d'une attestation de réussite et d'une **attestation de formation** subordonnées à la validation de l'épreuve d'évaluation des compétences

Evaluation de l'impact du programme réalisé à distance de la formation, par l'employeur lors des entretiens annuels et des évaluations des pratiques professionnelles

session en 2022
nombre de session: 1

du lundi 20 et
mardi 21 juin

Qualification des formateurs

Physicien médical
et MERM professionnel -
formateur

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques,
Questionnaires, travaux de
groupe, méthodes ex positive,
interrogative et active, études de
cas, mise en situation,
simulation, analyses de
pratiques, partage d'expérience

Livrables

livrets de cours par unité



Les personnes en situation de handicap sont
invitées à prendre contact avec l'organisme de
formation afin de construire des conditions de
formation adaptées

Contact pour les professionnels hors CH Versailles

au 01 39 63 89 06 ou par mail fweiss@ch-versailles.fr

Contact pour les professionnels du CH Versailles

Service formation au 01 39 63 80 83 ou sformationcontinue@ch-versailles.fr

Organisme de Formation du Centre Hospitalier de Versailles
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 78 8174078
data dock n° 00 41 521
certifié QUALIOPi action de formation 2021: 502936
ODPC n° 2531



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Datadock



ODPC



Action de formation dans le respect des recommandations sanitaires

version du 10 janvier 2022

Centre Hospitalier de Versailles, 177 rue de Versailles 78157 LECHESNAY-ROCCQUENCOURT

enregistré sous le numéro 11788174078 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état article L.6352-12 du code du travail

G
E
S
T
I
O
N
D
E
S
R
I
S
Q
U
E
S